

## Se prémunir contre les fraudes

Par téléphone ou à domicile, notez que les services publics n'effectuent jamais de démarchage.



De fait, ne croyez pas les démarcheurs qui se réclament d'organismes publics.

Découvrez plus conseils pour savoir comment agir face au démarchage commercial => <https://france-renov.gouv.fr/fraudes>